

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1477

Artikel: Fantômes et réalités : les conséquences de l'utopie de la femme au foyer
Autor: Rosende, Madalena
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les conséquences de l'utopie de la femme au foyer

La valorisation du travail productif érige en seules travailleuses les salariées. Les femmes qui effectuent le travail domestique pour leur propre famille sont écartées des rangs de la population active; celles-ci sont identifiées comme «inactives». Cette «exclusion» a des conséquences importantes: il a notamment fallu attendre les années 1990 pour que les activités exercées au sein du ménage privé ouvrent un droit à des prestations sociales (AVS, LPP, APG, etc.). D'autres conséquences de la séparation des sphères domestique et publique instaurée par la société industrielle sont ici énumérées.

MADALENA ROSENDE¹

La définition historique qui associe les femmes à l'espace domestique et les hommes à l'espace public a encore des effets dans le domaine du travail rémunéré. C'est visible dans la répartition des femmes et des hommes dans les différentes branches d'activités et métiers. Contrairement à ce que l'on a tendance à penser de prime abord, les secteurs d'activité ne sont pas mixtes; les métiers ont un sexe. Les femmes actives sont concentrées dans les services, les hommes actifs se répartissent entre les secteurs tertiaire et secondaire. Ensuite, les unes et les autres n'exercent pas les mêmes activités, la gamme de métiers féminins est plus restreinte. En 2002, en Suisse, la moitié de la population active féminine se concentrait dans cinq métiers (employée de commerce, vendeuse, infirmière, institutrice et nettoyeuse). Les hommes opèrent des choix plus diversifiés et dans les fonctions dirigeantes, ils occupent quatre postes sur cinq. Les métiers d'aide médicale, d'aide dentaire, d'aide en pharmacie, de couturière, d'employée de maison ou de fleuriste comptent plus de 95% de femmes. Enfin, les métiers fortement féminisés (soins paramédicaux et corporels, enseignement et éducation), sont des activités voisines du travail domestique soit par le type d'acti-

tivité, soit par la nature des postes de travail. Le modèle sous-jacent est celui de la femme qui aide, soigne, console, éduque. C'est pourquoi on peut dire qu'une partie des métiers «féminins» représente une espèce d'extension dans le monde professionnel de certaines activités et fonctions de l'épouse et mère de famille.

La féminisation du temps partiel est récente

Si les femmes représentent aujourd'hui près de 45% de la population active, plus de la moitié d'entre elles (55%) travaillent à temps partiel contre près d'un homme sur dix. Par ailleurs, près de 80% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Le travail à temps partiel est le plus souvent perçu comme un phénomène récent, alors qu'il existe depuis longtemps dans les grands magasins, dans les transports et autres services publics, où de tout temps l'on a recruté des auxiliaires pour assurer la continuité des services. Ces auxiliaires pouvaient aussi bien être des femmes que des hommes. Cependant, depuis les années 1970, le travail à temps partiel est quasi automatiquement associé au travail des femmes et assorti de diverses justifications. Les femmes le préféreraient car il permet la «conciliation» des activités familiales et professionnelles, c'est le fameux «travail à temps partiel choisi» et socialement toléré.

En réalité, le travail à temps partiel est davantage un instrument de flexibilisation de l'emploi ou une réponse au problème du chômage. L'histoire du travail des femmes plaide pour l'hypothèse suivante: ce ne sont pas les femmes, mais bien le marché du travail qui réclame le travail à temps partiel, et la main-d'œuvre féminine est la cible privilégiée, précisément à cause des représentations sociales dominantes et traditionnelles qui associent les femmes à la sphère domestique. En conclusion, on peut lire l'ampleur du travail à temps partiel comme un indicateur de la contingence de l'emploi féminin.

On observe également les effets de l'association historique des femmes et des hommes à des espaces et des activités différentes sur le niveau des salaires. Les écarts salariaux entre les sexes sont persistants. En Suisse, comme dans la plupart des pays occidentaux, les femmes gagnent en moyenne entre 20 et 30% moins que les hommes. Diverses raisons rendent compte de cette situation. Les femmes choisissent encore très souvent des formations courtes, elles travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel ou interrompent leur activité, ce qui se traduit par une moindre expérience professionnelle. Ces facteurs qui constituent des désavantages indirects sur le marché du travail ne sont pourtant pas seuls en cause dans l'écart salarial entre les sexes. Dans bien des cas pour un travail égal ou de valeur égale, les femmes continuent à gagner moins que les hommes. Aujourd'hui, les discriminations salariales se manifestent surtout dans des travaux comparables relevant de domaines d'activité typiquement masculins ou féminins.

Moins exigeants physiquement et intellectuellement

Diverses études économiques montrent que plus de 60% de cet écart relève d'une discrimination directe de la part des employeurs. Les stéréotypes et les représentations sociales concernant le travail des femmes et des hommes jouent un rôle important dans les inégalités salariales entre les sexes. Le salaire des femmes a longtemps été considéré comme un salaire complémentaire à celui des parents ou comme un salaire d'appoint à celui du mari. Ensuite, plusieurs arguments ont été avancés pour sous-évaluer le travail des femmes: les métiers dits féminins, qui regroupent une majorité de femmes, sont censés être moins exigeants physiquement ou intellectuellement que ceux des hommes. Enfin, l'activité rémunérée féminine est censée être moins vitale puisque les femmes n'ont pas à entretenir une famille... Ces arguments n'ont pas complètement disparu des esprits de certains employeurs alors

que la situation matrimoniale et familiale des femmes et des hommes a beaucoup évolué ces trente dernières années (familles monoparentales, progression de divortialité, etc.).

Les femmes ont *toujours* travaillé

Enfin, la dernière conséquence de l'utopie de la femme au foyer est de participer à la fabrication du mythe de la nouveauté du travail féminin. Sur le travail des femmes, on a peu de mémoire. Tout semble commencer dans les années 1970 quand des dizaines de milliers de femmes arrivent sur le marché du travail rémunéré, principalement dans les emplois du tertiaire, et plus souvent que les hommes à temps partiel.

Comme le montrent de nombreux travaux historiques, les femmes ont toujours travaillé. Et contrairement à ce que certains s'efforcent de penser, les femmes ne sont pas convoquées ponctuellement sur le marché du travail, elles ne sont pas l'armée industrielle de réserve du capitalisme, pas plus qu'elles ne prennent le travail des hommes. Ce que l'histoire des 19^e et 20^e siècles montre, c'est que les femmes sont entrées sur le marché du travail non pas en remplaçant les hommes, mais dans des postes nouveaux (métier d'ouvrière, de secrétaire, d'assistante sociale, d'infirmière, d'institutrice, etc.).

Pourquoi le travail des femmes devient-il visible dans les années 1970 seulement ? Tout simplement parce que les femmes sont enfin des citoyennes à part entière, qu'elles jouissent de droits civiques, de droits civils, de droits de l'indépendance juridique face à leur conjoint, et surtout de l'égalité scolaire. C'est pourquoi il faudrait plutôt dire « depuis que les femmes travaillent avec des droits égaux à ceux des hommes ».

¹ Ce texte est un extrait d'une version abrégée d'une conférence donnée par l'auteure à l'espacefemmes de Fribourg.

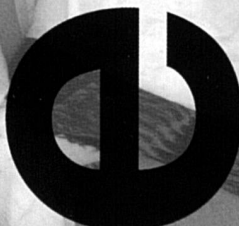
Le maître-mot: la «conciliation»

La «conciliation travail-famille» s'adresse aux femmes et à elles seules. Pour elles, le travail professionnel demeure en fait subordonné à l'accomplissement des tâches ménagères et familiales (lesquelles sont encore quasi exclusivement effectuées par les femmes). La «conciliation» de la vie professionnelle et familiale n'est donc posée qu'au regard des femmes ou plus exactement des mères: dans les représentations sociales, ce sont elles qui sont seules responsables du travail parental et ménager. Comme le dit la sociologue française Christine Delphy dans *L'Ennemi principal*, en filigrane des récentes politiques publiques de l'égalité figurent des politiques de l'équité. Cela signifie que les femmes sont autorisées à tout faire, tout en continuant à effectuer le travail domestique; la division sexuelle du travail n'est pas remise en question. «Ainsi, les femmes sont libres de faire ce qu'elles veulent, une fois qu'elles ont fait ce qu'elles doivent. Elles concilient désir et devoir comme elles veulent; la seule chose qu'elles n'ont pas le droit de faire, c'est de ne pas « concilier». Comme elles n'ont pas le droit de ne pas faire, leur seul choix est de faire les mêmes choses, mais plus vite: c'est sur cette contrainte que fleurissent les publicités pour les produits et appareils qui accroissent la productivité du travail domestique, et donc libèrent le temps de la femme [...]» ◊

MR

**abonnez-vous : 65 fr.
pour recevoir l'émilie**

l'émilie chez vous pendant un an (10 numéros) ou si vous hésitez, optez pour le recevoir 3 mois à l'essai



nom _____
prénom _____
adresse _____
NAP _____
localité _____

AVS, chômage:	52 fr.
Jeunes de moins de 25 ans : (avec copie d'une carte de légitimation)	52 fr.
Abonnement de soutien :	dès 100 fr.
Etranger :	70 fr.

A retourner à : *l'émilie*, case postale 1345, 1227 Carouge (GE)